

Dossier pédagogique

Il m'a appelée Malala

Carte d'identité

Il m'a appelée Malala

2015

Documentaire 1h28

Réalisateur : Davis Guggenheim

VO sous-titrée français



Synopsis

Malala Yousafzai n'a que 17 ans lorsqu'elle est nommée Prix Nobel de la Paix en 2014 pour son engagement, au péril de sa vie, en faveur du droit à l'éducation des filles. Davis Guggenheim est allé la filmer à Birmingham, où elle vit désormais avec sa famille. Il en revient avec un récit intime du combat de cette adolescente qui a payé dans sa chair sa dénonciation des destructions d'écoles menées par les Talibans dans sa ville natale, au Nord-Ouest du Pakistan.

Table des matières

Synopsis.....	1
I. Préparer la projection du film	2
Thématiques « droits de l'enfant » abordées	2
Éléments de contexte.....	2
Repères géographiques.....	2
Origine des Talibans	3
Prise de pouvoir des Talibans dans la région	3
Défaite et résurgence des Talibans	3
Accès à l'éducation dans le monde	4
Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	5
Enjeux présentés dans ce documentaire	7
Sources	8
II. Vérifier la bonne compréhension du film	8
« Digérer » le film	8
Cerner les enjeux.....	8
III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....	10
Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes	10
Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	11

I. Préparer la projection du film

Thématiques « droits de l'enfant » abordées

- Le droit à l'éducation – objectifs de l'éducation
- Le droit à la liberté d'expression
- Le droit à l'égalité homme femme

Éléments de contexte

Malala Yousafzai en quelques dates

1997 : Naissance dans la vallée de Swat (Voir Carte)

Son père, Ziauddin Yousafzai, activiste engagé pour le droit à l'éducation, lui choisit le prénom de Malala, en référence à une héroïne populaire, Malalai de Maiwand, qui permit, grâce à son éloquence, la victoire afghane contre les troupes britanniques en 1880.

2008 : Le chef militaire taliban Mullah Fazlullah prend la vallée de Swat et y fait appliquer la charia.

2009 : Sous le pseudonyme « Gul Makai », Malala rédige un blog pour la BBC où elle dénonce les exactions commises par les Talibans.

2011 : Malala reçoit plusieurs distinctions pakistanaises et internationales pour son engagement en faveur de la scolarisation des filles. Cette notoriété grandissante lui vaut des menaces de mort de la part des Talibans.

2012 : Le bus scolaire de Malala est attaqué par des hommes armés. Elle reçoit une balle qui traverse sa tête, son cou et son épaule et touche deux de ses camarades.

Durant les semaines qui suivent cet attentat, 2 millions de personnes dans le monde signent une pétition pour le droit à l'éducation et l'Assemblée Nationale pakistanaise ratifie la première loi rendant l'éducation gratuite et obligatoire pour tous les enfants.

2014 : Malala reçoit le Prix Nobel de la Paix.

2015 : Le jour de ses 18 ans, Malala inaugure au Liban, près de la frontière syrienne, l'École Malala Yousafzai destinée à offrir une éducation de qualité à 200 jeunes filles syriennes vivant dans les camps de réfugiés.

Repères géographiques



Le Pakistan est une République islamique d'Asie méridionale située au bord de l'océan Indien (mer d'Oman) et bordée par l'Iran à l'ouest, l'Afghanistan au nord-ouest, la Chine au nord-est et l'Inde à l'est. Il s'agit d'un État fédéral, qui se compose :

- du Territoire fédéral de la capitale (Violet et vert pâle),
- de 4 Provinces : Baloutchistan (rouge), Pendjab (vert), Sind (bleu) et Khyber Pakhtunkhwa (bleu-vert)
- des zones tribales.

Capitale : Islamabad

Population : 180 millions d'habitants

Président actuel : Mamnoon Hussain



Le district de Swat (en jaune), où Malala Yousafzai a grandi, se trouve dans la province de Khyber Pakhtunkhwa.

En bleu : les régions tribales du Pakistan.

C'est une région très montagneuse qui a longtemps été qualifiée de Suisse d'Asie. Elle est connue pour ses sites historiques bouddhistes, dont beaucoup ont été détruits par les Talibans.

Origine des Talibans

Taliban (pluriel de l'arabe *ṭalib*, étudiant)

Étudiant en théologie islamique, d'origine pachtoune. Au pluriel, le terme désigne une mouvance islamiste djihadiste active en Afghanistan puis au Pakistan, fondée en 1994 sous le nom de *Tehreek-i-Islami-i-Taliban Afghanistan*.

Prise de pouvoir des Talibans dans la région

Le mouvement des talibans naît après l'évacuation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques en 1989, alors que le pays est déchiré par la guerre civile. Il est rejoint par plusieurs milliers de jeunes Pachtoune d'origine rurale, pour beaucoup issus des camps de réfugiés afghans établis au Pakistan depuis 1979. Cette nouvelle génération de combattants est passée par les écoles coraniques qui se sont multipliées dans le pays au cours de ces années de guerre.

En 1994, les talibans s'imposent à Kandahar (sud de l'Afghanistan) sous le commandement du mollah Mohammad Omar, ancien combattant du djihad contre l'occupant soviétique. Ils mettent fin à l'anarchie engendrée par la lutte entre les seigneurs de guerre et commencent à appliquer leurs principes ultra rigoristes conciliant charia et lois coutumières.

En 1996, forts de l'appui militaire, financier et logistique du Pakistan, ainsi que du soutien de la population pour avoir mis fin au chaos, les Talibans s'emparent de Kaboul avant de se rendre maîtres de la quasi totalité du pays en 2000. En cette même année 1996, le mollah Omar protège et accueille Oussama Ben Laden en Afghanistan. Cette « hospitalité » affaiblit le soutien dont il avait pu bénéficier dans la population et conduit à l'intervention des États-Unis.

Défaite et résurgence des Talibans

L'opération américaine d'octobre 2001, à la suite des attentats du 11 septembre, chasse les talibans du pouvoir et les force à trouver refuge, notamment dans les zones tribales du nord-ouest du Pakistan. Mais le mouvement n'est pas défait. À la faveur de l'enlisement de l'intervention internationale, de l'impopularité croissante des troupes américaines et du régime contesté d'Hamid Karzai, il parvient à

regagner du terrain à partir de 2005, renforcé par de nouveaux combattants radicalisés en provenance du Pakistan.

Parallèlement, les Talibans pakistanais (Tehreek-e-Taliban Pakistan) font leur apparition officielle en décembre 2007 et multiplient les attentats dans l'ensemble du Pakistan. Ils prennent la vallée de Swat en 2008 et y font appliquer la charia.

En 2014, les Talibans pakistanais attaquent une école de Peshawar, tuant 130 enfants. L'attentat est condamné par les Talibans afghans.

Accès à l'éducation dans le monde

Chiffres clés

124 millions d'enfants de 6 à 15 ans ne sont jamais allés à l'école.

57 millions d'enfants en âge d'aller à l'école dans le monde ne sont pas scolarisés.

30 millions de filles ne sont pas scolarisées soit 1 fille sur 2 en âge d'aller à l'école.

1 enfant sur 4 ne termine pas l'école primaire.

Objectifs du Millénaire pour l'éducation

En 2000, les Nations unies se sont fixées 8 objectifs de développement à atteindre en 2015.

L'objectif N°3 concernait l'égalité des sexes face au droit à l'éducation.

Celui-ci a été atteint en partie seulement. En 2015 en effet, 80 pays n'avaient pas réussi à combler la disparité entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire.

Les cas particuliers présentés dans le film

Pakistan. Selon l'Unesco, 5,5 millions d'enfants (dont 63% de filles) en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés. C'est le troisième plus faible taux de scolarisation dans le monde. 62% des filles les plus pauvres ne reçoivent aucune éducation primaire.

Nigéria. C'est le pays qui a le plus fort taux d'enfants non scolarisés : 8,7 millions, dont 90% dans le Nord du pays.

Syrie. On estime que 2,6 millions d'enfants syriens parmi les populations fuyant la guerre sont déscolarisés.

Kenya. Moins de 50% des filles atteignent l'école secondaire.

L'éducation des filles, un enjeu pour la santé

Une mère éduquée est 50% plus encline à faire vacciner ses enfants.

Un enfant né d'une mère éduquée a 50% de chances en plus de survivre au-delà de sa 5^e année.

L'éducation des filles, un enjeu pour l'économie

La Banque mondiale a déterminé qu'une année supplémentaire de scolarisation permet à une fille devenue adulte de gagner 20% de plus.

Selon les Nations unies, 171 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté en acquérant une éducation de base.

Ce qu'en disent les textes internationaux

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres des Nations unies le 20 novembre 1989. Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales.
- Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

Quels Etats se sont engagés à respecter la Convention ?

- Suite aux ratifications du **Sud-Soudan** et de la **Somalie** en 2015, seuls les Etats-Unis n'ont pas ratifié la Convention et n'en sont que signataires. Les Etats-Unis ont, toutefois, ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- **Le Pakistan** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 20 septembre 1990 et l'a ratifiée le 12 novembre 1990.
- **L'Afghanistan** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 27 septembre 1990 et l'a ratifiée le 28 mars 1994.

Signer ou ratifier : quelle différence ?

- Un pays signataire signifie son accord avec le texte et s'engage à ne pas commettre d'actes contraires au traité.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, oblige juridiquement le pays à respecter la Convention. Il doit alors en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

➤ Le **droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'**égalité des chances** :

a) **Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;**

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, **les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant**, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

c) **Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;**

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3) Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de **faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes**. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement. »

➤ Les **objectifs de l'éducation** sont inscrits dans l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;**

b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

d) **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2) Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites. »

- Le **droit à s'exprimer** est inscrit dans les articles 12 et 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« Article 12

1) **Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant**, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

2) A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Article 13

1) L'enfant a droit à la liberté d'expression. **Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières**, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »

- Le **droit à l'égalité et au respect des différences** est inscrit dans les articles 2 et 28 (voir ci-dessus) de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« Article 2

1) Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, **indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe**, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2) **Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination** ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille. »

Enjeux présentés dans ce documentaire

- Le documentaire donne un bon aperçu de la façon dont les Talibans ont conquis les populations de la vallée de Swat en leur tenant, dans un premier temps, un discours de protection et de séduction.
- En donnant à sa fille le nom d'une héroïne pachtoune, le père de Malala place de grands espoirs en elle. L'histoire de la jeune fille démontre l'impact que peut avoir sur un enfant la confiance que son entourage a en lui.
- L'attentat contre Malala n'aurait pas eu le même retentissement si la jeune fille n'avait déjà acquis une certaine notoriété en rédigeant un blog pour la BBC. Son histoire montre de façon spectaculaire l'impact des opinions publiques sur la politique.
- La jeune fille reste très attachée à sa religion, montrant que la lutte contre les extrémistes musulmans n'est pas une lutte contre l'Islam.
- Répondant à une journaliste, Malala dit que si elle avait eu une autre famille, elle aurait déjà un ou deux enfants. Cela en dit long sur l'importance du niveau d'éducation des parents sur l'avenir d'un enfant.

Sources

Collection des traités – Nations unies. [\[en ligne\]](#)

LAROUSSE – Encyclopédie. Talibans [\[en ligne\]](#)
(Consulté en juillet 2016)

LAROUSSE – Encyclopédie. Pakistan. [\[en ligne\]](#)
(Consulté en juillet 2016)

Libération. Qui sont les Talibans derrière l'attaque de Peshawar ? [\[en ligne\]](#). (Consulté en juillet 2016)

Le Monde. Au moins 141 morts, dont 132 enfants, dans l'attaque d'une école au Pakistan [\[en ligne\]](#)

Rapport mondial UNESCO de suivi sur l'EPT -2015 ÉDUCATION POUR TOUS 2000-2015 :
PROGRES ET ENJEUX. [\[en ligne\]](#)

Site du film - [\[en ligne\]](#)
(Consulté en juillet 2016)

II. Vérifier la bonne compréhension du film

« Digérer » le film

L'enseignant pourra interroger les élèves en utilisant les questions ci-dessous :

- 1) Quelles sont les images du film qui vous ont le plus marqué(e)s ?
- 2) L'exemple de Malala vous donne-t-il envie de vous engager pour une cause ?

Cerner les enjeux (en gris les réponses à trouver par les élèves)

- 1) Dans un premier temps, Mullah Fazlullah séduit les populations et les femmes de la vallée de Swat en s'adressant directement à elles via la radio. Pensez-vous qu'il aurait pu séduire de la même manière une population plus instruite ? Réponse ouverte
- 2) Malala s'est faite connaître dans le monde entier pour sa liberté de parole. Elle reste pourtant soumise à certains interdits religieux : ne pas porter de jupes courtes, ne pas avoir de petit copain. Quels sont vos critères d'émancipation des femmes ? Pensez-vous qu'ils soient universels ? Réponse ouverte

- 3) Le père de Malala encourage sa fille à prendre la parole contre les Talibans, à rédiger un blog pour la BBC. Pensez-vous qu'il soit sorti de son rôle de père en lui faisant courir de tels risques ?
Réponse ouverte
- 4) En devenant Prix Nobel de la Paix, Malala a l'occasion de faire entendre son combat dans le monde entier. Pensez-vous que ce genre de plaidoyer ait un impact sur la politique des Etats ? Dans le cas précis, quel progrès concret Malala a-t-elle obtenu ?
Suite à l'attentat dont elle a été victime et à la réaction de l'opinion publique mondiale, le gouvernement du Pakistan a voté pour la première fois une loi rendant l'éducation obligatoire et gratuite pour tous les enfants.
- 5) Quelles sont à votre avis les raisons qui freinent encore, dans certaines régions du monde, l'accès des filles à une éducation primaire et secondaire ?
Le poids des traditions. Les mariages et grossesses précoces. Le manque d'éducation des parents eux-mêmes. Le coût de l'école. La nécessité pour les enfants de travailler pour aider la famille. Le manque d'infrastructures.
- 6) Pensez-vous que l'action de Malala puisse contribuer à lever ces freins. A votre avis, quelles mesures pourraient également aider à lever ces freins ?
La sensibilisation et la formation des parents. Des aides sociales permettant aux familles de ne plus avoir à compter sur le travail des enfants, ni à marier leurs filles pour avoir moins de bouches à nourrir.
- 7) Lorsque Malala reçoit son Prix Nobel, une polémique enfle dans son pays. Quel est le principal reproche que lui font ses détracteurs ?
On lui reproche d'être complice de l'Occident et des Etats-Unis dont les drones tuent des enfants à la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan.
- 8) Que fait Malala pour faire retomber la polémique ?
Lorsqu'elle est reçue à la Maison blanche, elle demande à Barak Obama d'arrêter les attaques de drones menées par l'armée américaine.
- 9) Malala dit n'avoir aucune haine pour ceux qui l'ont attaquée ? Comprenez-vous son attitude ? Auriez-vous la même ? Réponse ouverte
- 10) Lors d'un de ses discours, Malala dit « Il y a un moment où vous devez décider entre vous taire ou prendre la parole ». A votre avis, quelle cause mériterait aujourd'hui que vous preniez la parole ? Réponse ouverte

III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :

- 1) En 2014, l'attaque par les Talibans pakistanais d'une école militaire de Peshawar, qui fait plus de 150 morts dont 132 enfants, est condamnée par les Talibans afghans.
Quelles sont les différences en termes de stratégie, d'ambitions et d'alliances, entre les Talibans afghans et pakistanais ?
- 2) Malala se rend au Nord du Nigeria où elle rencontre les familles des lycéennes de Chibok enlevées par les combattants de Boko Haram en avril 2014.
Que sont devenues ces jeunes filles ? Qu'est-il entrepris au plan international pour les retrouver ?
- 3) L'Objectif du millénaire concernant l'égalité des sexes face à l'éducation n'a pas été atteint en 2015.
Quelle est la suite donnée par les Nations unies à ce projet de développement ? Quelle est la prochaine échéance et quel sont les moyens mis en place ?
- 4) Malala est la plus jeune Prix Nobel de la Paix de l'histoire.
Par quel collège ce prix est-il décerné ? Sur quels critères ?
- 5) En France, garçons et filles bénéficient de la même éducation.
A quand remonte cette égalité ?

Qu'est-ce qu'un documentaire ?



Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter**. » ([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut être conçu comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » (Source : [surlimage.info](#))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, *sociologue, spécialiste de la culture et des médias, ina expert*